



ERYTECH annonce le début de cotation des ADSs au Nasdaq ainsi que l'exercice intégral de l'option des banques garantes, portant le montant brut de l'offre globale à 144 millions de U.S. dollars

- Montant total initial de l'opération de 125 millions de U.S. dollars levés auprès de catégories de personnes comprenant des investisseurs spécialisés et dont le règlement-livraison a eu lieu le 14 novembre 2017.
- Annonce de l'exercice de l'intégralité de l'option consentie aux banques garantes d'acheter des American Depositary Shares (« ADSs ») et des actions ordinaires supplémentaires, dont le règlement-livraison devrait intervenir autour du 16 novembre 2017, pour un montant supplémentaire de 19 millions U.S. dollars, portant le montant total brut de l'opération à 144 millions de U.S. dollars.
- Les ADSs d'ERYTECH ont été admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market le 10 novembre 2017.

Lyon (France), le 15 novembre 2017 – ERYTECH Pharma (Euronext Paris : ERYP) (Nasdaq: ERYP) (« ERYTECH » ou la « Société »), société biopharmaceutique française de stade clinique développant des thérapies innovantes en encapsulant des substances thérapeutiques dans des globules rouges, annonce aujourd'hui le règlement-livraison de l'offre globale initiale réservée à des catégories de personnes précédemment annoncée pour un montant total de 5 374 033 actions ordinaires, y compris une offre de 4 686 106 actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares*, chacun représentant une action ordinaire aux Etats-Unis, à un prix de 23,26\$ par ADS, et un placement privé concomitant en Europe (y compris en France) et dans certains pays à l'exception des Etats-Unis et du Canada de 687 927 actions ordinaires au prix correspondant de 20€ par action ordinaire. De plus, les banques garantes de l'offre globale ont exercé intégralement leur option d'acheter au même prix 702 915 ADSs et 103 189 actions ordinaires supplémentaires dans le cadre de l'offre globale, dont le règlement-livraison devrait intervenir le 16 novembre 2017. A la suite de ce règlement-livraison complémentaire, le montant total net, après déduction des frais et dépenses estimés dus par la Société, est d'environ 130 millions U.S. dollars. Tous les titres offerts dans le cadre de l'offre globale ont été émis par ERYTECH.

Les actions ordinaires d'ERYTECH sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole «ERYP». Depuis le 10 novembre 2017, les ADSs de la Société sont admis aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole «ERYP».

Jefferies LLC agit en tant que coordinateur global et teneur de livre associé au titre de l'offre globale. Cowen and Company, LLC agit en tant que teneur de livre associé et JMP Securities LLC agit en tant que chef de file au titre de l'offre d'ADSs aux Etats-Unis. ODDO BHF SCA agit en tant que teneur de livre associé au titre du placement privé d'actions ordinaires de la Société en Europe.

Conformément à l'article 6 du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016, Jefferies LLC, en sa qualité d'agent stabilisateur pour son propre compte et pour le compte des autres banques garantes, indique qu'aucune opération de stabilisation n'a été mise en œuvre depuis le 10 novembre 2017. Il a été mis fin ce jour à la période de stabilisation.

L'offre globale a été effectuée via un prospectus. Une copie du prospectus relatif à l'offre globale a été déposée auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) et peut être obtenue auprès de Jefferies LLC, à l'attention de : Equity Syndicate Prospectus Department, 520 Madison Avenue, 2nd Floor, New York, NY 10022, ou par téléphone (877) 821-7388, ou par email à : Prospectus_Department@Jefferies.com; ou auprès de Cowen and Company, LLC, c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, à l'attention de Prospectus Department, ou par téléphone au (631) 274-2806.

Une déclaration d'enregistrement via un Form F-1 a été déposée auprès de, et déclarée effective par, l'U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat des titres mentionnés et aucune vente de ces titres n'interviendra dans un État ou une province où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant que les titres ne soient inscrits ou que leur placement ne soit permis en vertu des lois sur les valeurs mobilières de l'État ou de la province en question.

À propos d'ERYTECH et de l'eryaspase (GRASPA®)

Créée à Lyon en 2004, ERYTECH est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe des thérapies innovantes pour lutter contre des formes rares de cancers et des maladies orphelines. En s'appuyant sur sa plateforme propriétaire, ERYCAPS, qui utilise une nouvelle technologie permettant l'encapsulation de médicaments dans les globules rouges, ERYTECH a développé un portefeuille de produits candidats ciblant des marchés avec de forts besoins médicaux insatisfaits. La société s'est focalisée initialement sur développement de produits ciblant le métabolisme des acides aminés dans les tumeurs cancéreuses, les privant ainsi des nutriments nécessaires à leur survie.

Le produit phare de l'entreprise, eryaspase, également connue sous le nom de marque GRASPA®, consiste en l'encapsulation d'une enzyme, la L-asparaginase, dans les globules rouges provenant de donneurs. La L-asparaginase détruit dans le plasma sanguin l'asparagine, un acide aminé essentiel à la survie et à la prolifération des cellules cancéreuses. La L-asparaginase constitue un composant standard des polychimiothérapies utilisées dans le traitement de la leucémie aigüe lymphoblastique (LAL), mais les effets indésirables limitent l'observance du traitement, en particulier chez les adultes et les patients ayant un faible indice de performance. Avec son profil de sécurité amélioré, eryaspase a pour but de permettre l'utilisation de la L-asparaginase chez des patients qui ne peuvent pas tolérer les asparaginases non encapsulées actuellement disponibles.

ERYTECH est cotée sur le Nasdaq Global Select Market aux Etats-Unis (symbole boursier : ERYP). Erytech est également cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011471135, symbole boursier : ERYP) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Mid & Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech.

CONTACTS

ERYTECH

Gil Beyen
Président Directeur Général
Eric Soyer
Directeur Financier
et *Directeur des Opérations*

+33 4 78 74 44 38
investors@erytech.com

The Ruth Group

Lee Roth
Relations Investisseurs
Kristen Thomas
Relations Presse

+1 646 536 7012
lroth@theruthgroup.com
+1 508 280 6592
kthomas@theruthgroup.com

NewCap

Julien Perez
Relations Investisseurs
Nicolas Merigeau
Relations Presse

+33 1 44 71 98 52
erytech@newcap.eu



Avertissement

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des titres de la Société ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres de la Société aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction au sein de laquelle une telle offre serait considérée comme illégale. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis s'ils ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act.